

Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2018

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes	6
	Prélèvement sur les ressources en eau.....	6
	Achats d'eaux brutes	7
1.6.	Eaux traitées.....	7
	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017*	7
	Production	7
	Achats d'eaux traitées	8
	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	9
	Autres volumes.....	9
	Volume consommé autorisé.....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	12
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	18
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P.151.1).....	19
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D.151.0 et P.152.1).....	19
3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P.154.0).....	19
3.8.	Taux de réclamations (P.155.1).....	19
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Branchements en plomb.....	20
4.2.	Montants financiers.....	20
4.3.	État de la dette du service	20
4.4.	Amortissements	21
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	21
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

Nom de la collectivité : *SYNDICAT DES EAUX DE VERNY*

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : *SIVU*

Compétences liées au service :

	<i>Oui</i>	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : *BEUX, BUCHY, CHEMINOT, CHERISEY, CHESNY, COIN-LES-CUVRY, COIN-SUR-SEILLE, CUVRY, FLEURY, GOIN, LIEHON, LORRY MARDIGNY, LOUVIGNY, LUPPY, MECLEUVES, ORNY, PAGNY-LES-GOIN, POMMERIEUX, PONTOY, POUILLY, POURNOY-LA-CHETIVE, POURNOY-LA-GRASSE, RAUCOURT, SAILLY-ACHATEL, SAINT-JURE, SECOURT, SILLEGNY, SILLY-EN-SAULNOIS, SOLGNE, VERNY, VIGNY*

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui au 01/01/2015

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en *délégation de service public* : *affermage*

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : *Société Mosellane des Eaux (filiale VEOLIA Eau)*
- Date de début de contrat : *01/01/2015*
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : *31/12/2029*
- Nature exacte de la mission du prestataire : *Analyses, Compteurs eau froide, distribution, élévation, entretien et travaux réseau, extranet collectivités, gestion clientèle, lavage réservoirs, modélisation hydraulique réseau, astreintes, production, radio relève réseau fixe total, recherche fuite, SIG, télégestion, branchements, compteurs sectorisations.*

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert *17 006 habitants* au 31/12/2018 (16 902 au 31/12/2017).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert *7 209 abonnés* au 31/12/2018 (7 141 au 31/12/2017).

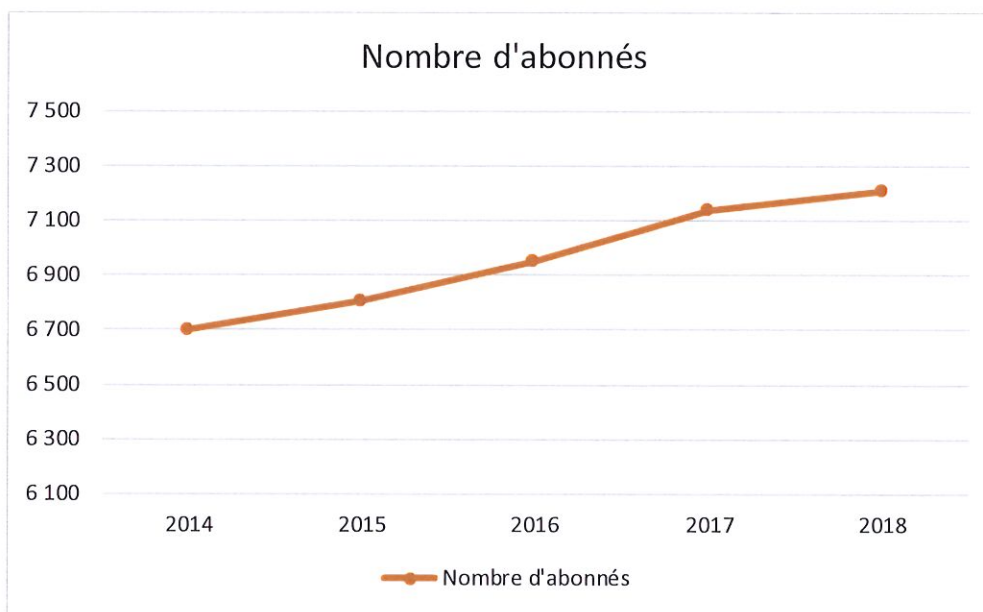
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
BEUX	111	111	0%
BUCHY	44	41	-9,3%
CHEMINOT	344	337	-2%
CHERISEY	128	126	- 1,6%
CHESNY	211	209	-0,94%
COIN-LES-CUVRY	332	336	1,20%
COIN-SUR-SEILLE	151	149	-1,32%
CUVRY	335	350	4,47%
FLEURY	567	573	1,06%
GOIN	167	160	-4,19%
LIEHON	55	56	1,82%
LORRY MARDIGNY	3	3	0%
LOUVIGNY	381	378	-0,78%
LUPPY	240	238	-0,83%
MECLEUVES	464	472	1,72%
ORNY	151	150	-0,66%
PAGNY-LES-GOIN	93	97	4,30%
POMMERIEUX	282	282	0%
PONTOY	226	232	2,65%
POUILLY	298	333	11,74%
POURNOY-LA-CHETIVE	254	254	0%
POURNOY-LA-GRASSE	288	294	2,08%
RAUCOURT	119	113	-5,04%
SAILLY-ACHATEL	127	125	-1,57%
SAINT-JURE	127	128	0,78%
SECOURT	85	85	0%
SILLEGNY	237	254	7,17%
SILLY-EN-SAULNOIS	20	19	-5%
SOLGNE	463	465	0,43%
VERNY	684	687	0,44%
VIGNY	152	150	-1,31%
Total	7 141	7 209	1 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 28,72 abonnés/km au 31/12/2018 (28,68 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,36 habitants/abonné au 31/12/2018 (2,37 habitants/abonné au 31/12/2017).

La consommation moyenne par abonné* (consommation moyenne annuelle des abonnés du service rapportée au nombre d'abonnés) est de 104 m³/abonné en 2018. (111 m³/abonné en 2017).



* volume vendu ramené sur 365 jours

1.5. Eaux brutes

Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 280 631 m³ pour l'exercice 2018 (241 535 pour l'exercice 2017).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux en m ³ /an	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Puits de la Lobe (ligne de 6 puits)	Souterraine	1 051 200 (2 880 m ³ /jour)	241 535	280 631	16,19%
Total		1 051 200	241 535	280 631	16,19%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

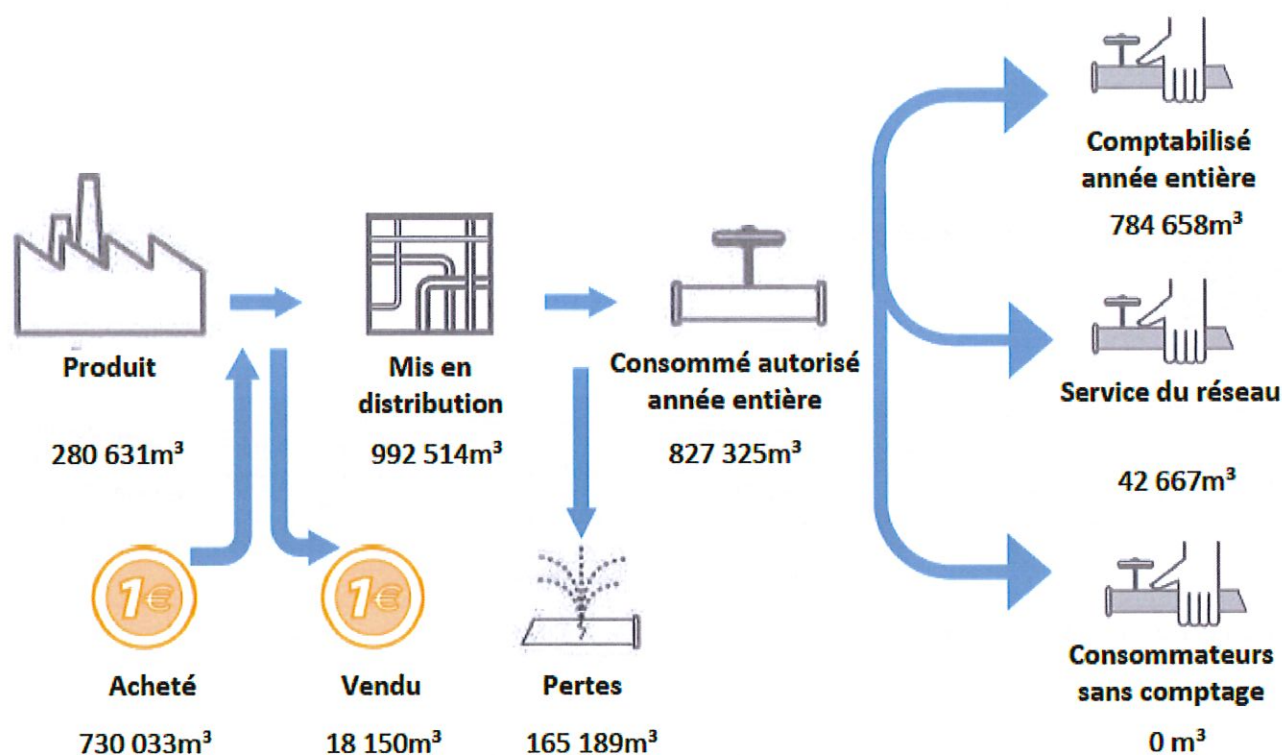
Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : *NON*

1.6. Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018*



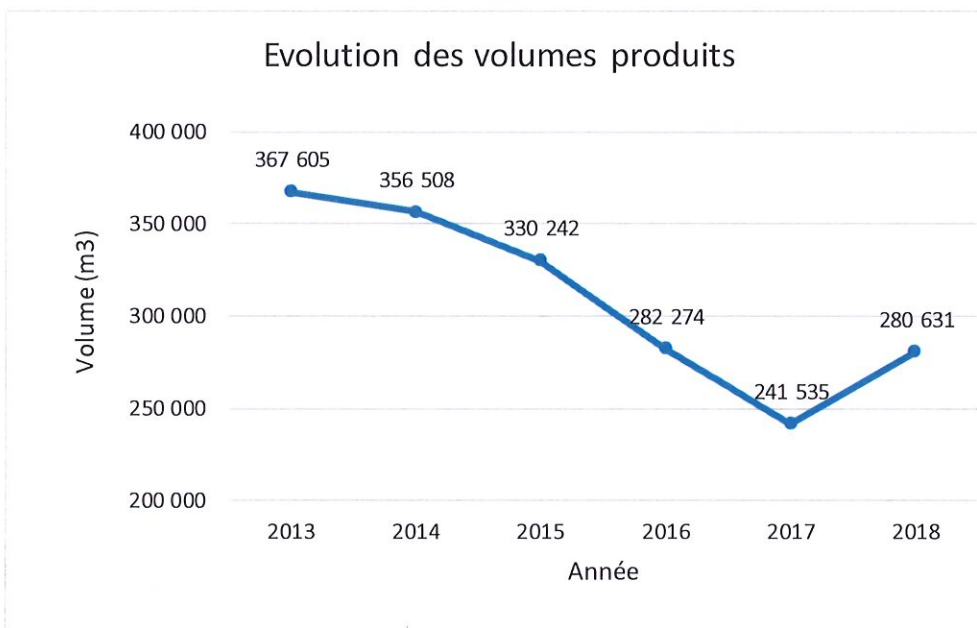
* volumes ramenés sur 365 jours

Production



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

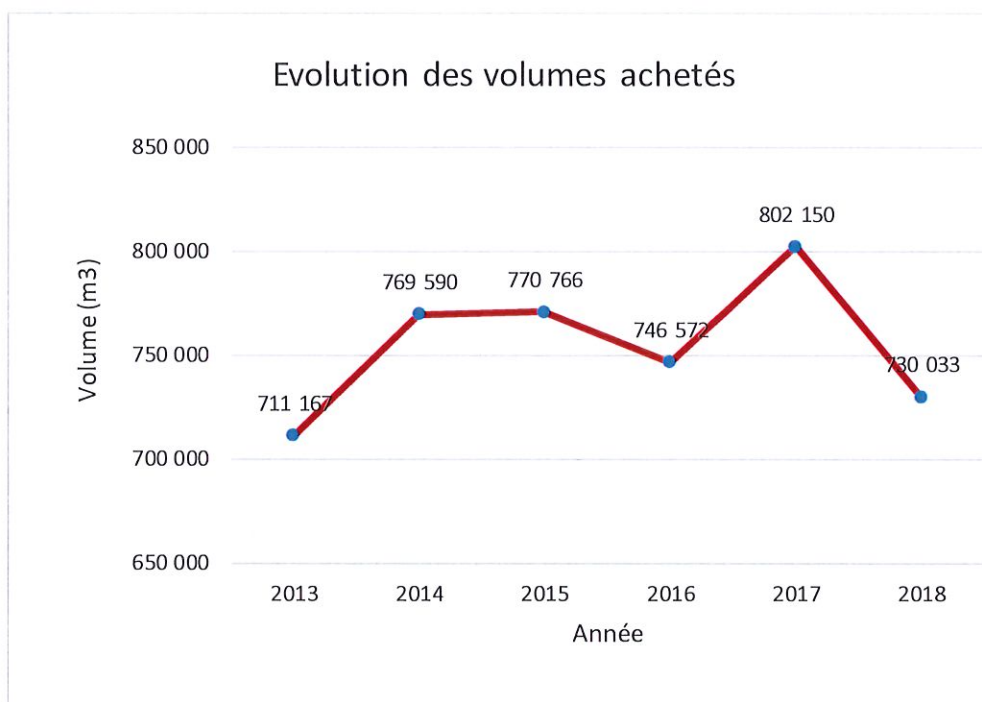
Ressource	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Puits de la Lobe (ligne de 6 puits)	241 535	280 631	16,19%	80 %
Total du volume produit (V1)	241 535	280 631	16,19%	80 %



Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
METZ	802 150	730 033	-9%	60 %
Total d'eaux traitées achetées (V2)	802 150	730 033	-9%	60 %



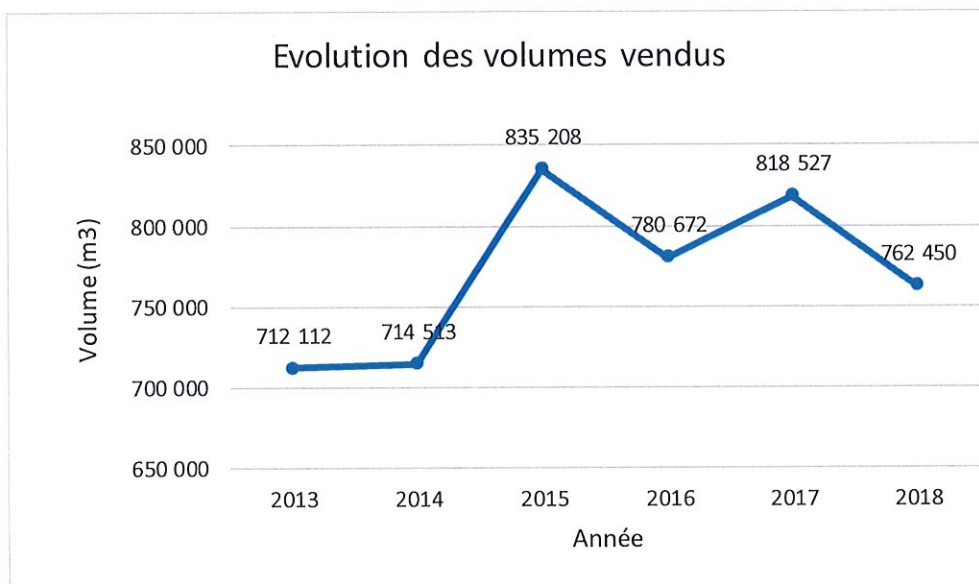
Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	780 441	744 300	-4,63%
Total vendu aux abonnés (V7*)	780 441	744 300	-4,63%
Services de ARRY et MARIEULLES	38 086	18 150	-52,34%
Total vendu à d'autres services (V3)	38 086	18 150	-52,34%

* il s'agit ici du volume vendu correspondant aux factures émises durant chaque exercice, il peut différer du volume ramené sur 365 jours dans le cas où la période de facturation (délai entre les relèves) est différente de 365 jours.

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



Autres volumes



	Exercice 2017 en m ³ /an	Exercice 2018 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	0
Volume de service (V9)	41 119	42 667	3,76%

Volume consommé autorisé



	Exercice 2017 en m ³ /an	Exercice 2018 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	794 387	784 658	-1,2%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable hors branchements est de *251 kilomètres* au 31/12/2018 (249 au 31/12/2017).

La longueur du réseau (y compris les branchements) est de 318 km au 31/12/2018 (315 au 31/12/2017).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 1000 m ³	0,4101 €/m ³	0,4101 €/m ³
	De 1001 à 1500 m ³	0,3840 €/m ³	0,3840 €/m ³
	De 1501 à 2000 m ³	0,3683 €/m ³	0,3683 €/m ³
	Au delà de 2000 m ³	0,3545 €/m ³	0,3545 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement y compris location du compteur	44,20 €	45,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	1,0596 €/m ³	1,0681 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	TVA (5,5%)	14,73 €	14,96 €
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0438 €/m ³	0,0639 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m ³	0,35 €/m ³

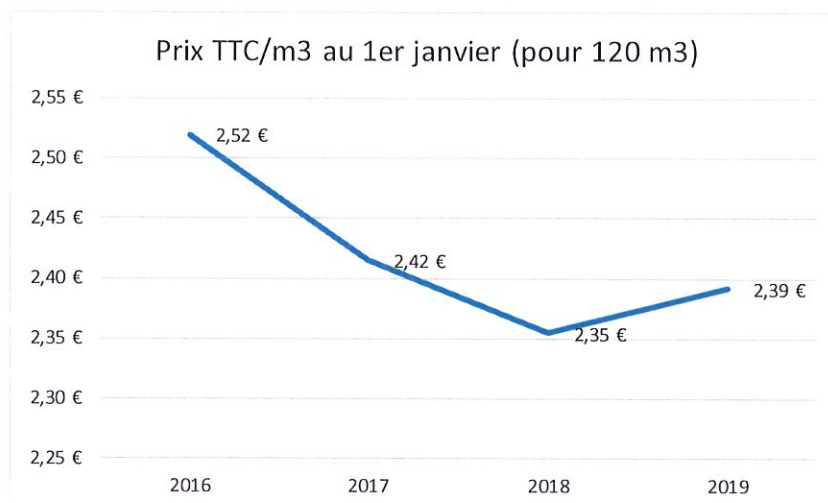
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
 ➤ Délibération du 23/03/2016 effective à compter du 01/04/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable

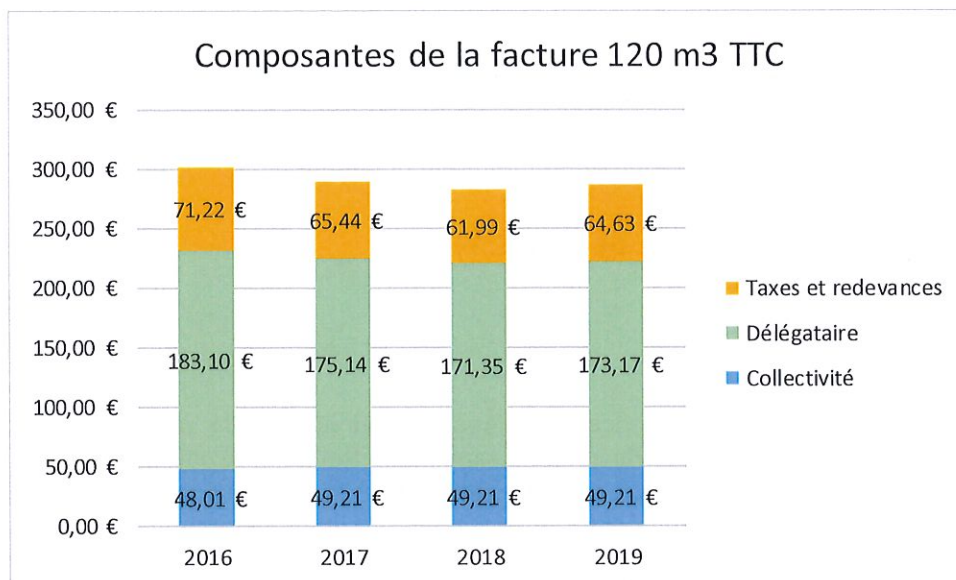
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les montants d'une facture au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe	0	0	0 %
Part proportionnelle	49,21	49,21	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	49,21	49,21	0 %
Part du délégataire			
Part fixe	44,20	45,00	1,81%
Part proportionnelle	127,15	128,17	0,80%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	171,35	173,17	1,06%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,26	7,67	45,82%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00	42,00	0 %
TVA	14,73	14,96	1,56%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	61,99	64,63	4,26%
Total	282,55	287,01	1,58%
Prix TTC au m³	2,35	2,39	1,70%





Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés aux abonnés (hors vente en gros) au titre de l'année 2018 sont de 745 577 m³/an (780 441 m³/an en 2017).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	327 310	394 490	20.52
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	327 310	394 490	20.52
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	25 956	21 897	-15.64%
Total autres recettes	25 956	21 897	-15.64%
Total des recettes	353 266	416 387	17.87%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : 416 387 € (353 266 € au 31/12/2017).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	44	0	47	0
Paramètres physico-chimiques	10	1	11	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	90 %	100 %

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		oui	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	oui	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	--	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	--	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	95

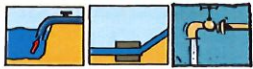
(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

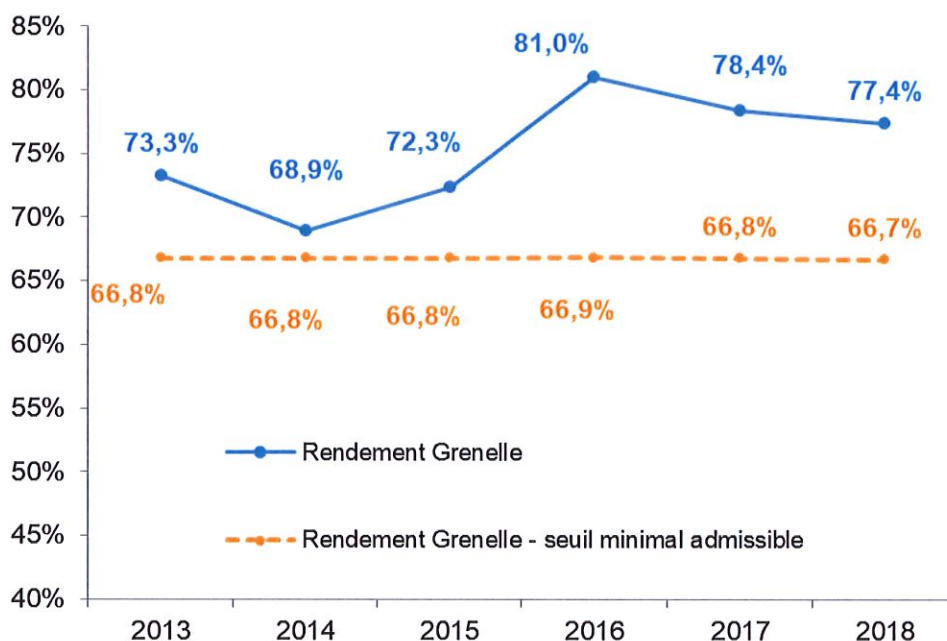
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	78,4 %	77,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	9,01	8,53
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	77,6%	76,9%

Evolution du rendement "Grenelle"



Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,5 m³/j/km (2,48 en 2017).

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

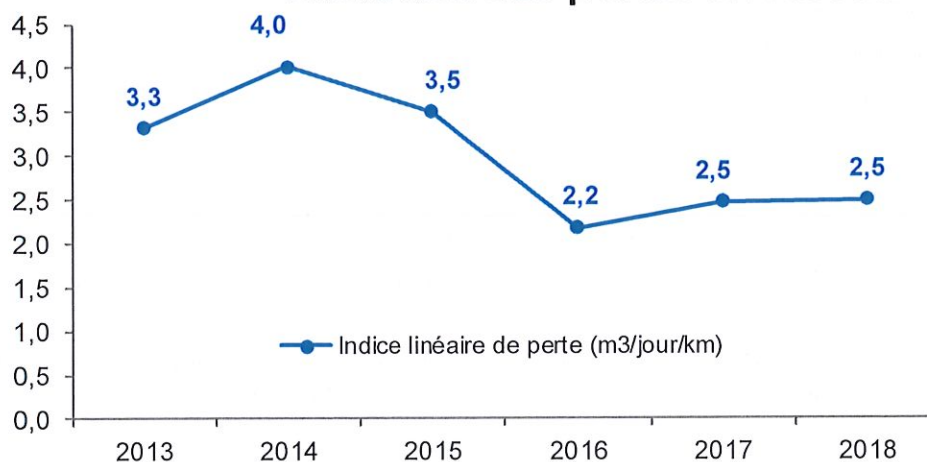


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de 2,5 m³/j/km (2,48 en 2017).

Evolution des pertes en réseau



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	0	1,891	1,721	0,338	5,280

Au cours des 5 dernières années, 9,23 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,73% (0,32 % en 2017).

A noter qu'en 2018, aucun renouvellement n'a été fait par le Délégataire.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

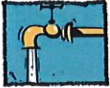
- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 66% (64% en 2017).

Dans le détail, l'indice concernant spécifique les forages de la Lobe est de 80%, et celui concernant les ressources de l'achat en gros à Metz est de 60%.

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P.151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement.

Pour l'année 2018, le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée est de :

$$\frac{\text{nombre d'interruptions de service non-programmées} \times 1000}{\text{nombre d'abonnés du service}} = 3,33 \text{ ‰} (4,20\text{‰ en 2017})$$

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D.151.0 et P.152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 15 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

Pour l'année 2018, le taux de respect de ce délai est de :

$$\frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai} \times 100}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} = 100 \text{ ‰}$$

3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P.154.0)



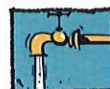
Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2018 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau 2018 est :

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année 2017 tel que connu au 31/12/2018} \times 100}{\text{chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2018}} = 0,93 \text{ ‰} (0,69 \text{ ‰ en 2017})$$

3.8. Taux de réclamations (P.155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Pour l'année 2018, le taux de réclamations est :

$$\frac{\text{nombre de réclamations laissant une trace écrite} \times 1000}{\text{nombre total d'abonnés du service}} = 0,14 \text{ ‰} (0,84 \text{ ‰ en 2017})$$

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre total des branchements	7 015	7 117
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	100 %	100 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	-	-

4.2. Montants financiers



	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	475 146	933 524
Montants des subventions en €	394 405	110 848
Montants des contributions du budget général en €	-	-

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 259 391,56	1 219 775
Montant remboursé durant l'exercice en €	39 019	11 589	55 954
	19 911	15 381	27 911

4.4. Amortissements



Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de 438 905,15 € (426 584 € en 2017).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Lorry / Sillegny : 1800 m DN200	440 000,00	440 000,00

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en € HT
Réseau AEP GOIN-LIEHON	2017-2019	114 052,00
Louvigny – rue du Maréchal Foch	2019	200 000,00
Sécurisation Forage de la Lobe	2017	10 000,00
Longeville les Cheminot 300 m DN80 et 13 branchements	2019	150 000,00
Antenne Sud : Verny – Louvigny Renouvellement de 4100 ml de conduite DN 150 mm entre Goin et Louvigny	2018 – 2019	596 340,00
Cuvry Clos du Rucher 450 m DN 200 rue du Rucher + branchements particuliers	2019	300 000,00
Verny rue du Château 250 m + branchements particuliers	2019	200 000,00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service n'a reçu *aucune* demande d'abandon de créance.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	16 902	17 006
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,35	2,39
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	90 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78,4%	77,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,48	2,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,48	2,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,32 %	0,73 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	64 %	66 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0004	0

